



Ketouvim (hagiographes) - Nehemia

Chapitre 8

- 8,1 Tout le peuple se réunit ensemble, comme un seul homme, sur la place qui s'étend devant la porte de l'eau. On demanda à Ezra, le scribe, d'apporter le livre de la loi de Moïse, que l'Eternel avait prescrite à Israël.
- 8,2 Ezra le prêtre apporta la Thora devant l'assemblée hommes et femmes et quiconque était capable de comprendre le premier jour du septième mois.
- 8,3 Il en fit la lecture devant la place qui précède la porte de l'eau, depuis l'aurore jusqu'au milieu de la journée, en présence des hommes, des femmes et de tous ceux qui pouvaient comprendre. Le peuple était tout oreille pour entendre le livre de la loi.
- 8,4 Ezra se tenait sur une estrade en bois, qu'on avait élevée pour la circonstance; à côté de lui, à sa droite, étaient placés Matitia, Chéma, Anaïa, Ourla, Hilkia, Maassèya; à sa gauche, Pedaïa, Michaël, Malkia, Hachoum, Hachbaddana, Zacharie, Mechoullam.
- 8,5 Ezra ouvrit le livre aux yeux de tout le peuple, car il dominait tout le peuple, et au moment où il l'ouvrit, tout le peuple se mit debout.
- 8,6 Ezra bénit l'Eternel, le Dieu grand, et tout le peuple s'écria: "Amen! Amen!" en élevant les mains; puis ils s'inclinèrent et se prosternèrent devant l'Eternel, le visage à terre.
- 8,7 Yêchoua, Bâni, Chèrèbia, Yamîn, Akkoub, Chabbetaï, Hodia, Maasèya, Kelita, Azaria, Yozabad, Hanân, Pelaïa et les [autres] Lévites expliquaient la Thora au peuple, tandis qu'il se tenait à sa place.
- 8,8 Ils faisaient la lecture du livre, de la loi de Moïse, d'une manière distincte et en indiquaient le sens, de sorte que l'on comprit le texte.
- 8,9 Néhémie, à savoir le gouverneur, ainsi qu'Ezra, le prêtre et scribe, et les Lévites qui instruisaient le peuple, dit au peuple tout entier: "Ce jour est consacré à l'Eternel, votre Dieu; ne manifestez pas de deuil et ne pleurez point!" Car tout le peuple pleurait en entendant les paroles de la Thora.
- 8,10 Il ajouta: "Allez, mangez des mets succulents, buvez des breuvages doux et envoyez-en des portions à ceux qui n'ont rien d'apprêté, car ce jour est consacré à notre Seigneur. Ne vous attristez donc pas, car la joie en l'Eternel est votre force."
- 8,11 Cependant, les Lévites calmaient le peuple en disant: "Faites silence, car ce jour est saint: ne vous attristez donc pas!"
- 8,12 Tout le peuple s'en alla ainsi pour manger, boire, envoyer des présents et organiser de grandes réjouissances, car il s'était pénétré des paroles qu'on lui avait adressées.
- 8,13 Le deuxième jour, les chefs des familles de tout le peuple, les prêtres, les Lévites se rassemblèrent autour d'Ezra pour se rendre compte des paroles de la Thora.
- 8,14 Ils trouvèrent écrit dans cette Thora que l'Eternel avait ordonné, par l'organe de Moïse, que les Israélites devaient demeurer dans des cabanes pendant la fête qui arrive au septième mois,
- 8,15 et qu'ils devaient publier et faire passer dans toutes leurs villes ainsi qu'à Jérusalem l'avis suivant: "Répandez-vous dans la montagne et rapportez-en des feuilles d'olivier, des feuilles de l'arbre qui donne de l'huile, des feuilles de myrte, des feuilles de palmier, des feuilles d'arbres touffus, pour faire des cabanes comme il est écrit."
- 8,16 Le peuple sortit et en apporta. Ils se dressèrent des cabanes, chacun sur son toit, dans leurs cours et dans les parvis du temple de Dieu, sur la place devant la porte de l'eau et sur la place devant la porte d'Ephraïm.



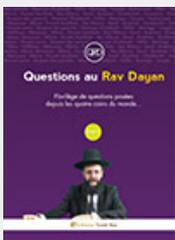
Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



- 8,17 Toute la communauté de ceux qui étaient revenus de captivité établirent des cabanes et demeurèrent dans ces cabanes; aussi bien, depuis les jours de Josué, fils de Noun, jusqu'à ce jour, les enfants d'Israël n'avaient pas agi de la sorte. La joie fut donc extrêmement grande.
- 8,18 Et jour par jour, du premier jour [de la fête] jusqu'au dernier, on lut dans le livre de la loi de Dieu. Ils célébrèrent ainsi la fête durant sept jours, et le huitième jour, ce fut une solennité de clôture, conformément à la règle.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions